

# GESTION DU FONCIER DANS LA COMMUNE RURALE URBANISEE DE SAABA AU BURKINA FASO

## Assonsi SOMA

Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Milieux et Territoires (LERMIT),  
Département de Géographie, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou,  
Burkina Faso  
somaas78@yahoo.fr

## Résumé

*Dans la commune rurale de Saaba située dans la région du Centre du Burkina Faso, la gestion foncière et surtout l'accès des jeunes aux terres constituent une préoccupation majeure. L'objectif global de l'étude est d'analyser la gouvernance foncière et l'accès des jeunes à la terre dans cette commune rurale mais à « visage urbain ». A travers une approche qualitative, socio-spatialiste et analytique, l'étude a abouti à des résultats jugés forts appréciables. En effet, il ressort que les jeunes se sentent exclus ou marginalisés quant à l'accès voire à la gouvernance de la ressource foncière locale, alors qu'ils en sont si fortement affectés en termes d'accessibilité, de gestion et d'exploitation. En effet, partagés entre mode de gestion traditionnelle (qui a ses exigences) et régime moderne de gestion du foncier (qui conditionne l'accès à la terre à un certain nombre de règles), 100% des jeunes enquêtés estiment éprouver des difficultés pour accéder à la terre pour des investissements sécurisés et en être propriétaires. L'étude note également des enjeux liés à l'implication ou non des jeunes dans la gouvernance foncière à savoir la perversion des us et coutumes, la politisation de la gestion foncière, la tendance à l'appropriation individuelle et à la spéculation des terres. En somme, les résultats atteints corroborent ceux d'autres auteurs qui soulignent dans l'ensemble que la gestion du foncier a, de tout temps, été source d'alliance et de pomme de discorde entre différents acteurs de par le monde.*

**Mots clés :** Saaba, gestion foncière, jeunes, exclusion/marginalisation, enjeux

## Abstract

*In the rural municipality of Saaba in the Centre region of Burkina Faso, land management and access to land for young people is a major concern. The overall objective of the study is to analyze land governance and youth access to land in this rural municipality but with an "urban face". Through a qualitative, socio-spatial and analytical approach, the study has produced tangible results. Indeed, it emerged that young people feel excluded and marginalised in terms of access to and governance of local land resources, even though they are so strongly affected by them. In fact, divided between traditional management methods (which have their requirements) and modern land management systems (which make access to land conditional on a certain number of rules), 100% of young people feel that they have difficulty accessing and owning land for secure investments. The study also notes issues related to the involvement or non-involvement of young people in land governance, namely the perversion of habits and customs, the politicisation of land management, the tendency towards individual appropriation and land speculation/spoliation. In sum, the results corroborate those of other authors who point out that land management has always been a source of alliance and discord between different actors around the world.*

**Keywords:** Saaba, land governance, youth, exclusion/marginalization, issues

## Introduction

La terre et les ressources naturelles y associées ont de tout temps été source d'alliance et de pomme de discorde entre différents acteurs de par le monde. En Afrique de l'Ouest, la « compétition foncière » s'est accentuée surtout à partir des années 2000 avec de « nouveaux acteurs » qui investissent dans l'acquisition de terres surtout rurales à des fins de production agro-sylvo-pastorales et de promotion immobilière (GRAF, 2012 : 7). Une telle situation ne manque pas de susciter des conflits d'appropriation, de gestion et d'exploitation de la ressource entre différents acteurs issus des communautés locales, de l'administration publique, de la société civile et du secteur privé. La population jeune se positionne de plus en plus comme acteur majeur dans la gouvernance foncière en revendiquant des droits de propriété, de gestion et d'exploitation. Au Burkina Faso, le foncier rural occupe de plus en plus une place centrale dans les politiques et stratégies de développement locales. Or, à l'instar de la plupart des pays africains, ce pays connaît une population très jeune. Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation, (RGPH 2019), 65% de la population du pays a moins de 25 ans. De nombreux enjeux et défis se posent en termes de satisfaction des besoins de cette frange importante de la population. En effet, dans le domaine du foncier, les jeunes sont confrontés à de nombreux défis pour accéder à la terre, l'exploiter voire en posséder la propriété. Les enjeux sont surtout liés à la dépendance à l'héritage foncier, la fragmentation des terres, au marché foncier, à des pratiques de gouvernance foncière dictées, d'une part, par des droits coutumiers traditionnels détenus par les personnes âgées ou des chefs coutumiers et d'autre part, par des droits étatiques ou communaux mis en avant par les autorités ou les décideurs. Dans la plupart des régions du pays, les pratiques foncières locales sont fondées sur une diversité de jeux d'acteurs locaux animés par des pouvoirs potentiellement en compétition notamment des prétentions concurrentes de lignages de gestion, des rivalités pour la possession de la propriété terrienne, des revendications pour une appropriation individuelle des terres, *etc.* (Nana, 2018 :1). C'est le cas dans la commune rurale de Saaba où les jeunes se sentent exclus et marginalisés quant à l'accès voire à la gouvernance de la ressource foncière locale, alors qu'ils en sont si fortement affectés. En effet, la commune fait l'objet d'une forte pression sur ses terres, du fait de sa proximité avec la ville de

Ouagadougou, capitale politique du pays dont les citoyens ont besoin de terrains pour des fins d'habitation, de commerce et de production. Aussi, partagés entre mode de gestion traditionnelle (qui a ses exigences) et régime moderne de gestion du foncier (qui se veut réglementaire), les jeunes de la commune rurale de Saaba éprouvent des difficultés pour accéder à la terre et en être propriétaires.

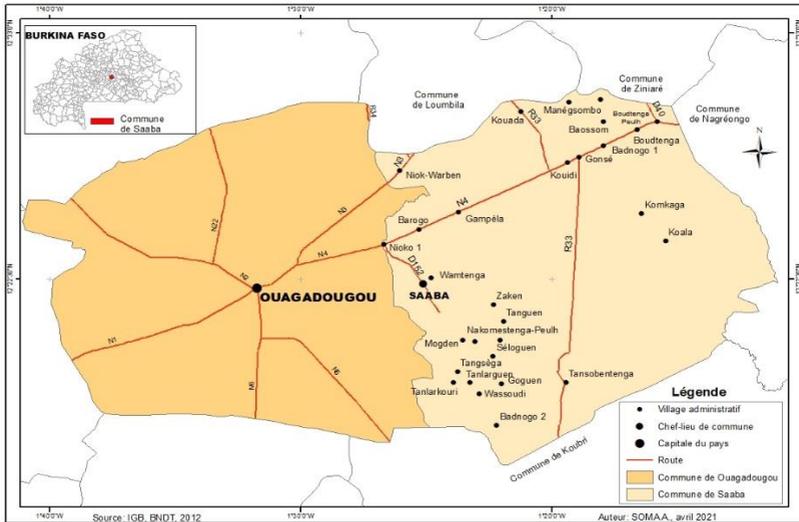
La présente étude se penche sur ces préoccupations pour cerner le niveau d'implication des jeunes de la commune rurale de Saaba dans les systèmes traditionnels et modernes de gouvernance foncière et leur accès aux terres. L'objectif global de l'étude est donc d'analyser la gouvernance foncière et l'accès des jeunes à la terre dans la commune rurale de Saaba. De façon spécifique, l'étude vise à cerner (i) les modes de gestion des terres appliqués dans la commune, (ii) la perception de ces modes et l'accès aux terres par les jeunes, (iii) les enjeux liés à l'implication ou non des jeunes dans la gouvernance foncière. Pour ce faire, le plan d'analyse est articulé comme suit : introduction, (i) zone d'étude et méthode d'analyse, (ii) résultats de l'étude et (iii) discussion et conclusion.

## **1. Zone d'étude et méthode d'analyse**

### ***1.1. Zone d'étude***

La commune rurale de Saaba est l'une des six communes rurales de la région du Centre du Burkina Faso. D'une superficie de 446 km<sup>2</sup>, elle se situe à l'Est de Ouagadougou la capitale du pays, à 10 Km de celle-ci. Elle est limitée, au Sud et au Sud-Est par la Commune de Koubri, à l'Est par la Commune de Nagréongo et au Nord par les Communes de Loumbila et Ziniaré. (PCD, 2013). Elle compte 23 villages administratifs. La carte ci-après présente sa localisation.

## Carte n°1 : Localisation de la commune rurale de Saaba



Source : Institut Géographique du Burkina (IGB), 2012

Sur le plan de la dynamique démographique et territoriale, la commune rurale de Saaba connaît actuellement un phénomène important de migration qui influence inéluctablement la structure de sa population, de son espace et son développement socio-économique. De par sa position géographique et sa proximité d'avec la ville de Ouagadougou, la commune subit un mouvement de population particulièrement important. La plupart des migrants viennent de la région du Centre, des communes voisines et principalement de la ville de Ouagadougou. Les principaux mobiles de cette ruée vers Saaba sont essentiellement les besoins d'exploitation des ressources naturelles, la quête de terrains à usage d'habitation, de commerce et d'activités agro-sylvo-pastorales à moindre coût, *etc.*

En 2020, les résultats du recensement de 2019 estiment un accroissement général de la population entre 2006 et 2019. Les résultats ont permis de dénombrer 71 441 ménages, une population totale de 285 081 habitants soit 143 422 hommes et 141 659 femmes (INSD, 2020).

## **1.2. Méthode d'analyse de l'étude**

Dans l'optique de mieux poser et analyser la problématique de l'étude, la démarche méthodologique suivie s'est voulue plus qualitative, socio-spatialiste et analytique. Elle a consisté en l'exploitation de deux grands types de sources : (i) la capitalisation de données secondaires à travers l'exploitation de documents (rapports, mémoires, thèses, articles, *etc.*), (ii) la collecte de données primaires à partir de la réalisation d'enquêtes à travers un questionnaire auprès de la population cible (les jeunes) et d'entrevues à partir d'un guide d'entretien avec des personnes ressources (administration publique de l'Etat et de la commune, propriétaires terriens coutumiers). Ces deux sources ont été complétées par des observations de terrains et des prises de photographies-témoins. L'étude s'est étalée sur une période de deux mois.

Au total, un échantillon démographique de 300 personnes a été choisi de façon aléatoire. La population cible à savoir les jeunes, est constituée de 250 personnes. Pour mieux clarifier la notion de « jeunes », l'étude s'est basée sur différentes définitions et sur les considérations traditionnelles au niveau de la commune rurale de Saaba. En effet, comme l'a souligné De Bonneval (2011 : 15), le mot jeunesse renvoie à une « pluralité de mondes » et non à une « théorie unifiée ». Ainsi, la jeunesse, en tant que catégorie sociale à part entière est vue comme « un personnage collectif à part entière incarnant simultanément les craintes et les espoirs de la société, le signe d'une menace pour l'ordre social et d'un renouvellement de celle-ci par la promotion d'un nouvel idéal » (De Bonneval, 2011 : 20). En terme de tranche d'âge, au Burkina Faso, selon les textes en vigueur, la jeunesse regroupe les personnes dont l'âge est compris entre 18 et 77 ans. Mais sur le plan traditionnel notamment dans la commune rurale de Saaba, est considérée comme jeune, toute personne dont l'âge n'atteint pas 35 ans et donc qui ne peut bénéficier des initiations aux us et coutumes et de la propriété d'une terre. Partant de cette donne, l'échantillon choisi pour l'étude a concerné les jeunes filles et garçons dont l'âge est compris entre 18 et 30 ans. Le niveau d'instruction, la situation matrimoniale et la situation économique n'ont pas été pris en compte pour l'étude.

Le traitement et l'analyse des données ont été faits avec le logiciel Ms Excel pour les besoins de données statistiques et des illustrations graphiques. Quant à la localisation de la zone d'étude, le logiciel ArcGIS a été utilisé pour la production de la carte à travers

l'exploitation de la Base Nationale de Données Topographiques (BNDT) de l'Institut Géographique du Burkina (IGB).

## **2. Résultats de l'étude**

L'étude a abouti à un certain nombre de résultats développés à travers les points suivants.

### ***2.1. Modes de gestion foncière : quand mode traditionnel et régime moderne s'entremêlent***

Le système foncier burkinabè actuel est le produit d'un processus historique ayant comme point de départ les pratiques foncières précoloniales. Ce processus a connu trois moments importants du point de vue de la spécificité des mécanismes pratiques que des procédés juridiques qui ont régi la terre. Ce sont d'abord, le règne des pratiques foncières traditionnelles tirant leur fondement des aménités locales avant la colonisation, ensuite, l'introduction, par le colonisateur d'un système nouveau d'organisation, de répartition et gestion des terres, auquel succédera la législation foncière et domaniale de la Haute-Volta et enfin, l'adoption des textes portant réorganisation agraire et foncière sous ses différentes variantes à partir des années 1980 et la loi portant régime foncier rural (Ouédraogo et *al.*, 2006 : 23).

Tout compte fait, dans la pratique, le foncier en milieu rural reste régi par les systèmes fonciers coutumiers par le truchement des chefs et des notables en charge de gérer les terres et de régler les litiges y afférents.

### ***2.2. Modes d'accès aux terres dans la commune rurale de Saaba***

L'accès aux terres dans la commune rurale de Saaba est régenté par des modalités diversifiées au fil du temps. Celles-ci comprennent l'héritage, le don, le prêt, la location, l'achat/vente. L'héritage est le mécanisme de transmission de droits et responsabilités surtout entre les autochtones (vivants ou morts) qui sont propriétaires terriens et leurs descendants, suivant les traditions et les coutumes. Les migrants allochtones peuvent, dans certains cas, hériter de droits fonciers secondaires. Il s'agit notamment des droits liés aux dons de terres qui sont des droits d'usage permanent et non de propriété. Dans les temps ancestraux, les communautés autochtones et allochtones s'accueillaient et s'intégraient à travers des dons de terres qui confèrent au bénéficiaire des droits

d'usage transmissibles à leurs descendants tant qu'ils demeurent et respectent les traditions locales (GRAF, 2012 : 9). Mais aujourd'hui, cette forme d'accès à la terre ne fonctionne plus au regard de la rareté des terres et de la multiplication des litiges fonciers entre descendants autochtones et descendants héritiers de familles allochtones.

Le prêt est aussi un mode d'accès à la terre dans la commune. Il se distingue du don à travers une échéance implicite ou explicite. Il tend à mettre en relation des individus (symbole d'amitié) et de fait, sa transmission aux héritiers n'est pas systématique. Au fil du temps, le prêt s'est singularisé par une contrepartie qui est passée d'une valeur symbolique à une valeur significative et parfois monétaire. En cela, il se rapproche de la location qui émerge surtout dans un environnement de monétarisation des transactions foncières dans la commune ces dernières années. La location se caractérise par des échéances précises qui sont en général de court terme (quelques campagnes agricoles). Elle ne donne pas de droit d'établissement à l'exploitant comme dans le cas du don et n'autorise pas la plantation de certaines espèces végétales (arbres fruitiers) sur le sol (GRAF, 2012 : 9).

L'achat/vente des terres, quand bien même frappé d'interdits ou de conditions aussi bien sur le plan traditionnel que par les textes réglementaires, est le mode le plus usité depuis ces trente dernières années au regard de la pression démographique qu'a connue la commune du fait de sa proximité avec Ouagadougou, la capitale du pays. C'est un phénomène émergent qui inquiète de plus en plus tous les acteurs (Etat, conseil municipal, population, société civile, partenaires au développement). De façon explicite, l'on ne parle pas de vente de terre car selon les traditions, « c'est une ressource qu'on ne peut/doit pas vendre ». Mais, les pratiques font ressortir l'effectivité de ventes de terres surtout aux migrants venant pour la majorité de Ouagadougou. Ce phénomène prend une ampleur notamment avec les acteurs non ruraux et non-résidents. Alors que le don et même les prêts de longue durée fonctionnaient sur la base de relations et obligations sociales, l'achat tant à être compris par les acquéreurs comme un affranchissement des droits locaux traditionnels (GRAF, 2012 : 9). L'acquéreur se confère un droit de possession exclusive, qu'il manifeste par des interdictions d'accès aux ressources de surface comme les produits forestiers non ligneux (amendes de karité, fruits de néré par exemple), des interdictions de pâture ; ce qui est source de frustrations voire de conflits.

En somme, dans le contexte de compétition pour l'accès aux terres et des incertitudes liées au nouveau régime foncier rural, des changements se profilent en termes de remise en cause d'accords préalables établis. La diversité des modes d'accès aux terres commence à se réduire avec notamment la réduction voire la disparition des dons et des prêts (traditionnels) de longue durée. Une telle mutation qui mettrait fin aux obligations sociales entre les communautés, interroge sur la nature des rapports sociaux qui existeraient alors entre ces communautés. Les révisions des accords préalables entraînent ainsi une orientation des migrants vers l'achat/vente pour s'assurer une possession foncière exclusive, ce qui n'est pas aussi sans conséquences du fait de l'accaparement et des pratiques spéculatives qui s'y développent.

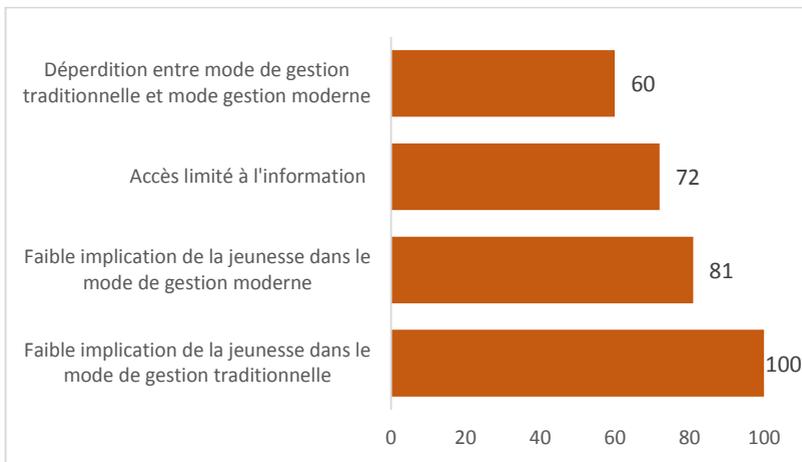
### ***2.3. Perception des modes de gestion et d'accès au foncier par les jeunes***

La gouvernance et l'aménagement du territoire sont assurés par un certain nombre d'acteurs aux compétences et visées variées. Des acteurs institutionnels à la population locale, cette diversité donne lieu à une interdépendance, à des interactions ou des divergences et des conflits en matière de gestion foncière locale. Dans la commune rurale de Saaba, les modes de gestion et d'accès au foncier sont perçus sous plusieurs angles par la frange jeune de la population.

#### ***2.3.1. Des modes de gestion du foncier perçus comme exclusifs et discriminatoires***

Du ressenti exprimé par les jeunes enquêtés, les modes de gestion du foncier dans leur commune, qu'ils soient traditionnels ou modernes, tendent à les exclure dans la prise de décision et aussi à les maintenir dans une sphère de « flou total ». Les points de vue recueillis à cet effet se présentent comme suit :

Graphique n°1 : Perception des modes de gestion du foncier par les jeunes enquêtés



Source : SOMA A., résultats d'enquêtes, août 2023

Le graphique laisse entrevoir que 100% des jeunes enquêtés relèvent une faible implication de la jeunesse dans le mode de gestion traditionnelle du foncier dans la commune. Cette faible implication s'explique, selon eux, par le poids de la tradition et des coutumes de la communauté « moaga<sup>1</sup>» qui soulignent que « la détention et la gestion de la terre appartiennent, de façon exclusive, d'abord aux ancêtres, ensuite aux pères et enfin aux aînés ». Du fait donc de l'absence « physique » des ancêtres, les pères, de leur vivant, sont les garants de la propriété et des modes de gestion des terres de la communauté. Ainsi, suivant la tradition, les jeunes se sentent exclus de toute prise de décision sur les terres. O. M., jeune homme de 25 ans et père de deux enfants, interrogé, s'est indigné ainsi : « Mon père possédait plus de 300 ha de terre, mais il est décédé. Vu que je suis jeune, mes oncles ne m'ont même pas consulté pour l'héritage. Ils disent que selon la tradition, cet héritage leur revient en attendant que j'ai 35 ans. C'est quand même frustrant ! ». Il faut aussi noter les jeunes filles sont totalement exclues de la gestion du foncier car selon la tradition moaga, « la femme n'a pas droit à la propriété foncière, vu qu'elle est appelée à se marier et donc à quitter la cellule familiale d'origine ».

<sup>1</sup> Ethnie mossi majoritaire et autochtone de la commune rurale de Saaba et du Burkina Faso

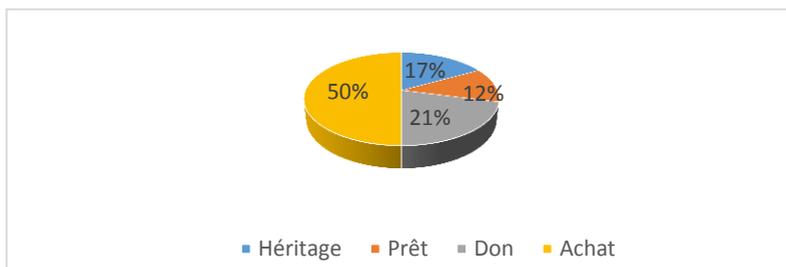
Quant au mode de gestion moderne du foncier régi par des textes réglementaires, 81% des jeunes enquêtés notent qu'ils ne maîtrisent pas les procédures en matière d'élaboration de ces textes et le niveau d'implication des populations à la base. Tout compte fait, ils estiment que la loi portant régime foncier rural et celle portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso qui identifient trois catégories d'acteurs pour la gestion du domaine foncier national, à savoir l'Etat, les collectivités territoriales et les particuliers, les excluent également. Selon eux, ces lois sur le foncier ne donnent pas de façon explicite de place à la jeunesse et ne précisent pas non plus son rôle en matière de gestion foncière.

Faisant une lecture croisée sur les deux modes de gestion du foncier, 72% des jeunes enquêtés disent ne pas être suffisamment imprégnés ou informés sur les pratiques opérationnelles sur le terrain. Il en est de même pour le choix de l'un ou l'autre mode. 60% des personnes enquêtées être perdues entre mode traditionnel et régime moderne de gestion du foncier dans la commune. Autrement, quel mode la jeunesse devra-t-elle adopter ou suivre pour accéder à la terre ?

### ***2.3.2. Des méthodes d'accès à la terre perçues comme marginalisant***

Les principales méthodes d'accès à la terre dans la commune rurale de Saaba se résument à l'héritage, au don, au prêt et à l'achat. La perception de l'accès à la terre par les jeunes à travers ces quatre méthodes est liée aux deux modes de gestion foncière développés plus haut. Les résultats des enquêtes menés se présentent ainsi dans le graphique suivant :

*Graphique n°2 : Perception des modes d'accès au foncier par les jeunes enquêtés*



Source : SOMA A., résultats d'enquêtes, août 2023

Il ressort que l'achat est le mode le plus exprimé par 50% des jeunes enquêtés. La principale raison avancée est que cette option est le moyen le plus sûr pour eux d'avoir un titre foncier, d'en être et de sécuriser leurs investissements. K. A. âgé de 30 ans et originaire du village de Borgo, s'est exprimé ainsi : « je pense que pour éviter tout problème d'héritage ou de dépossession, il vaut mieux sortir ton argent et acheter ton terrain. C'est ce que moi j'ai fait en achetant 1 ha pour construire une ferme malgré le fait que je sois originaire du village et que mon père possède des champs ici ».

L'héritage et le don sont certes perçus comme une source d'accès à la terre, mais au regard des exigences traditionnelles et coutumières, ces deux modes sont exprimés par respectivement 21 et 17% des jeunes enquêtés. Les enjeux surtout négatifs liés à ces deux modes sont énormes, allant des conflits familiaux à la dépossession en passant par la non sécurisation des investissements.

Le prêt est aussi noté comme mode d'accès à la terre dans la commune. 12% des personnes enquêtées ont évoqué cette démarche pour l'acquisition de terres. Cette option s'explique par le fait que ne pouvant pas accéder à un quelconque héritage ou don (car n'étant affilié à une famille propriétaire terrien) ou n'ayant pas suffisamment de ressources pour acheter un terrain, ces derniers sont obligés de « négocier » un lopin de terre soit pour construire leur logis, soit pour mener une activité leur permettant de se faire des revenus pour survenir à leurs besoins. Tout compte fait, les enjeux négatifs sont aussi élevés et s'apparentent à ceux liés à l'héritage et au don.

#### ***2.4. Enjeux liés à la gestion du foncier sans et avec l'implication des jeunes***

Le foncier constitue une problématique transversale, qui touche à la fois à des enjeux de sécurité alimentaire, de biens immeubles, de gestion durable des ressources naturelles, de gouvernance locale, de maintien de la cohésion sociale et de croissance économique. Il a donc une fonction productive, mais aussi sociale. Il crée un lien insécable pour tous ceux qui l'exploitent et appartenant à la même communauté morale (Mansion, Broutin, 2014 : 5). Pour ce qui concerne les jeunes, leurs rapports à la terre s'analysent de plus en plus en relation avec des projets et des opportunités d'emplois liés à la terre.

Dans la commune rurale de Saaba, le souhait d'un engagement des jeunes dans la gouvernance foncière et l'accès à la terre peut vouloir

répondre à des attentes qui sont la valorisation de leur personnalité individuelle (appartenance à la communauté), la recherche d'un bénéfice individuel quelconque, ou encore une certaine « sécurisation » de soi sur le territoire communal.

Vu sous un autre angle, l'enjeu pour les jeunes de la commune n'est pas seulement l'accès à la terre mais l'accès à une rente foncière qui leur permettrait de financer des projets de vie ou d'investir dans des activités rurales non agricoles. Pourtant, d'une terre, support de l'intégrité de la communauté toute entière et de la cellule familiale dont les ancêtres et les aînés ont la charge de la gestion, ce patrimoine commun devient de plus en plus pour ces jeunes un bien fongible à mobiliser surtout pour des intérêts individuels.

Par ailleurs, la dépendance aux pères et aux aînés en attendant d'avoir « l'âge adulte » selon la tradition pour accéder à la terre, constitue un enjeu lié à la garantie de la propriété de la terre à hériter surtout quand celle-ci est déjà mise en valeur par les aînés. Une telle situation entraîne le plus souvent des litiges entre fils héritiers ayant atteint « l'âge adulte », oncles et fils des aînés détenteurs de la terre par voie de coutume. C'est le cas dans le village de Tanlarguen où les jeunes se sont opposés à une opération de morcellement de terrains engagée par des propriétaires terriens pour les revendre à un promoteur immobilier privé alors que ces terrains ont déjà fait l'objet d'attribution à des gens autochtones et allochtones. C'est le cas aussi dans le village de Zaken où les jeunes ont manifesté contre une opération de déguerpissement de 3 304 personnes sur un site au profit de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) qui estime plutôt le nombre de personnes affectées à 1 909 (Koba, 2021 : 47). Les photographies ci-après illustrent ces événements.

*Planche photographie 1 : Manifestation de jeunes contre une vente de terrains par des propriétaires terriens (photo de gauche) et le déguerpissement de populations (photo de droite)*



Source : Cliché de Koba, janvier et avril 2021

En outre, les jeunes, vus comme acteur politique ou groupe stratégique au niveau local, sont sujets et objets de manipulation pour susciter des revendications sur le foncier et le renouvellement des formes d'accès et de contrôle des terres de la commune. Leurs revendications sur la terre trouvent généralement un écho auprès des hommes politiques ou de l'administration locale, avec des phases particulièrement favorables au portage de la question foncière dans le jeu électoral. La politisation de la question foncière résulte ainsi d'un ensemble de facteurs multifacettes qui concourent à faire des rapports des jeunes à la terre un vecteur de violences transférables à une autre sphère, toute chose qui peut être source de mouvements sociaux et de conflits entre populations et gouvernants.

En lien avec le mode de gestion moderne, malgré son intention de sécuriser le foncier, l'État, dans ses tentatives de garantir l'accès aux terres à tous, constitue paradoxalement une des sources les plus importantes d'insécurité aux yeux des jeunes et au-delà l'ensemble des acteurs locaux. Selon ces derniers, le mode de gestion préconisé par l'État affaiblit les propriétaires terriens et surtout le droit des jeunes d'accéder à la terre, en refusant de reconnaître leur importance dans la résolution et la prévention des conflits fonciers et en couvrant les « nouveaux acteurs » ou certains migrants lorsqu'ils spolient les terres empruntées. Les jeunes voient en cela un enjeu de prôner les droits d'usage mais plus rarement des droits d'appropriation en leur faveur.

En somme, forger une participation équitable et d'accès à la terre est un processus de longue haleine. Cela implique une approche intégrée, des

interventions à différents niveaux et une forte implication de différents groupes d'acteurs notamment la frange jeune. L'autorité communale de Saaba et le Gouvernement central doivent faire preuve d'une véritable volonté politique tandis que les jeunes doivent s'engager davantage dans le processus de gestion foncière et d'accès à la terre aux fins de garantir leurs biens meubles et immeubles. L'accès à l'information pour toute personne et l'implication surtout des jeunes doit non seulement être un droit mais aussi permettre à ces derniers de jouer pleinement leurs rôles en matière de gouvernance foncière.

### **3. Discussion**

L'étude a abouti à des résultats qui méritent d'être discutés en lien avec les recherches d'autres auteurs.

Des modes de gestion foncière au plan national et au niveau de la commune rurale de Saaba, l'étude note que la gestion foncière est animée par un chassé-croisé entre mode traditionnel et régime moderne dans un flou institutionnel, réglementaire et opérationnel caractériel, ce qui laisse les jeunes perplexes quant à leur niveau d'implication dans la gouvernance foncière. Ce constat est également fait par Ouédraogo et *al.* (2006 : 23) et Ndong (2017 : 28) qui notent que la gestion foncière respectivement au Burkina Faso et au Sénégal voire en Afrique de l'Ouest demeure jusque-là dans un flou total malgré la prise de textes législatifs et réglementaires par les Gouvernements.

De l'accès aux terres par les jeunes, l'étude a dégagé quatre modes à savoir l'héritage, le don, le prêt et l'achat. Il ressort que l'achat est le mode le plus sûr et sécurisé exprimé par les jeunes enquêtés. Ce résultat rejoint celui obtenu par le GRAF (2012 : 9) qui relève que l'accès aux terres rurales est réglé à travers des modalités diversifiées au fil du temps, et qui comprennent l'héritage, le don, le prêt, la location, l'achat/vente, ce dernier étant préféré par les acteurs car garantissant la sécurité de la propriété de la terre après l'obtention d'un titre foncier.

Quant à la perception, il ressort que les jeunes se sentent exclus ou marginalisés dans la gestion foncière, qu'elle soit régie par les us et coutumes locales ou par le régime moderne. Il en est de même pour l'accès à la terre à des fins d'habitation ou d'investissements. Or, le droit à la terre est reconnu et est universel. Cela corrobore les propos de Bening cité par le GRAF (2012 : 9) qui mentionne que « l'intégration des jeunes devrait être une composante essentielle de la formulation et

de la mise en œuvre de la politique foncière des pays africains ». Ainsi, la gouvernance ne doit pas se réduire ni à une dimension participative, ni à une dimension réglementaire, mais elle devra rencontrer les limites du jeu des acteurs donnant lieu à une ingénierie territoriale, comme le souligne Ndeye (2014 : 106).

Toutefois, l'étude relève certains enjeux surtout négatifs liés à l'implication ou non des jeunes de la commune à la gestion ou à la gouvernance foncière. Il s'agit entre autres, de la forme ou du niveau d'engagement des jeunes, leurs ambitions plutôt individualistes d'appropriation des terres, la dépendance aux pères et aux aînés, la politisation de leurs mouvements liés au foncier, le rôle souvent incompris de l'autorité étatique à travers la prise des textes réglementaires. Ces enjeux sont aussi partagés par certains auteurs comme Rangé (2017 : 4), Merlet et *al.* (2019 : 48) qui soulignent que la terre, pourtant support de l'intégrité de la communauté toute entière et de la cellule familiale et patrimoine commun dont les ancêtres, les pères et les aînés ont la charge de la gestion, devient de plus en plus pour les jeunes un bien fongible adapté plutôt à des intérêts individuels constamment changeants. Chauveau et *al.* (2020 : 11) évoquent une « véritable mise en récit du caractère inéluctable et dramatique « des guerres pour la terre » en l'absence de politiques foncières adaptées ». Et somme, Chauveau et *al.* (2020 : 19) soulignent que « la jeunesse s'avère constituer un maillon déterminant entre, d'une part, les enjeux fonciers et les enjeux sociaux, politiques et économiques des violences et, d'autre part, les échelles locales et extra-locales de ces mêmes violences ». Pour eux, l'« agencéité » (en anglais social agency) des jeunes (ou identifiés comme tels) et la recomposition des relations intergénérationnelles sont en effet au cœur des processus de déplacement des tensions foncières locales entre aînés et cadets vers des arènes politiques nationales, où les « jeunes » imposent leur présence et leurs revendications comme miliciens et « vigilants ». Rangé, 2017 : 3) quant à elle, cite Le Meur (2005) qui note que « en tant que catégorie politique ou groupe stratégique dans le jeu politique local, les jeunes peuvent mobiliser d'autres normes et d'autres acteurs pour faire valoir leurs revendications foncières et s'émanciper en partie du contrôle des aînés ».

Par ailleurs, l'étude note un difficile accès des jeunes aux informations liées à la gestion ou à la gouvernance foncière, ce qui limite la connaissance et l'appropriation de leurs rôles et responsabilités. Ndeye

(2014 : 55) note dans le même sens que « les pouvoirs publics ont tendance à décider à la place des populations et à ignorer leurs opinions dans l'élaboration des projets d'aménagement... ». Elle ajoute que « le bénéfice des élus n'est pas à ce que le public soit informé car les associations ou organismes communautaires sont souvent en opposition avec les élus ».

En somme, l'état de l'art conçu pour la présente étude a permis de justifier la pertinence de mener une réflexion sur la problématique de la gouvernance foncière notamment l'accès des jeunes à la terre. De l'analyse croisée, tout porte à croire que les différents auteurs sont unanimes à noter que le foncier constitue un enjeu majeur de développement territorial. La présente réflexion sur le cas spécifique d'une commune rurale du Burkina Faso s'inscrit dans cette logique.

## **Conclusion**

Au terme de l'analyse, nous notons que le foncier est une problématique transversale, qui touche à des enjeux multiples et multiformes en termes de gouvernance, de sécurité des biens meubles et immeubles, de cohésion sociale et de maintien de la paix, de développement socio-économique dans la commune rurale de Saaba. Les résultats de la présente étude sur la problématique de la gestion foncière dans cette commune rurale en pleine rurbanisation, laissent entrevoir que les jeunes éprouvent des difficultés d'accès aux terres du fait des pesanteurs traditionnelles, de la lourdeur des textes réglementaires et de la spéculation qui entraîne une marchandisation des terres de la commune. Il ressort une dépendance des jeunes aux pères et aux aînés en attendant d'avoir « l'âge adulte » selon la tradition pour accéder à la terre. Pourtant, la gestion de la terre nécessite l'implication possible de tous les acteurs et la prise en compte des aspirations traditionnelles et des orientations ou réglementations modernes en vigueur.

Une telle situation constitue un enjeu majeur lié à la garantie de la propriété de la terre à hériter surtout quand celle-ci est déjà mise en valeur. De là, découlent des litiges familiaux qui se transposent souvent sur la scène politique ou communautaire.

## **Références bibliographiques**

- Chauveau Jean-Pierre, Colin Jean-Philippe, Jacob Jean-Pierre, Lavigne Delville Philippe, Le Meur,** 2006, « Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest », Projet de recherche CLAIMS, Londres, (Land Tenure and Resource Access in West Africa), 92 p.
- Chauveau Jean-Pierre, Grajales Jacobo, Léonard Eric.,** 2020, « Introduction : foncier et violences politiques en Afrique, Pour une approche continuiste et processuelle », Éditions de la Sorbonne, *Revue internationale des études du développement* », Vol 3, N° 243, pp 7-35
- De Bonneval Emilie Catherine Marie,** 2011, Contribution à une sociologie politique de la jeunesse, Jeunes, ordre politique et contestation au Burkina Faso, « Doctorat en Science politique », Université Montesquieu - Bordeaux IV, 495 p.
- Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF),** 2012, La loi foncière rurale de 2009 à l'épreuve de stratégies locales d'anticipation au Burkina Faso, Amsterdam, « rapport d'études », 48 p.
- Koba Georges,** 2021, Gouvernance territoriale et genre dans la Commune rurale de Saaba (Région du Centre-Burkina Faso), « Mémoire de Master en Planification régionale et aménagement du territoire », Institut Panafricain pour le Développement/Afrique de l'Ouest et Sahel, 70 p.
- Mansion Aurore, Broutin Cécile,** (2014), « Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis, acteurs et initiatives contemporaines », *Le Demeter, revue Grain de sel*, numéro 57, 22 p.
- Merlet Michel, Levesque Robert, Rangé Charline, Benkahla Armel,** (2019), « Structures agraires et accès des jeunes à la terre : gestion intrafamiliale du foncier et stratégies d'autonomisation des jeunes », *Regards sur le foncier*, n°7, Comité technique « Foncier et développement », AFD, Paris, 147 p.
- Nana Patiende Pascal,** (2018), « Du groupe à l'individu : dynamique de la gestion foncière en pays gouin (sud-ouest du Burkina Faso), Patrimoine, environnement et développement : sens et contresens pour l'espace rural en Afrique », *Revue belge de géographie, Belgeo*, 23 p.
- Ndeye Samb,** 2014, Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal, « Thèse de Doctorat en géographie », Université Paul Valéry-Montpellier III, 355 p.
- Ndong El Hadj Ibrahim,** 2017, La participation citoyenne au processus d'élaboration des projets d'aménagement urbain au Sénégal,

« Mémoire Master 2, Mention Aménagement et Urbanisme », Université Rennes 2, Sciences de l'Homme et Société, 89 p.

**Ouédraogo Hubert, Gnisci Donata, Hitimana Leonidas**, 2006, Les réformes foncières en Afrique de l'Ouest, « rapport d'études », Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 71 p.

**Rangé Charline**, (2017), « L'accès des jeunes à la terre ; Synthèse bibliographique, Guichet d'Études sur le Foncier en Afrique subsaharienne », *AgroParisTech*, 16 p.